



**IIMA**  
Human Rights Office  
Istituto Internazionale  
Maria Ausiliatrice



Marist International  
Solidarity  
Foundation ETS  
**FMSI**  
For the benefit of children



**OIEC**  
INTERNATIONAL OFFICE OF CATHOLIC EDUCATION  
OFICINA INTERNACIONAL DE LA EDUCACIÓN CATÓLICA  
OFFICE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

58<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme  
Item 6 – Résultat de l'EPU de la République Démocratique du Congo  
Genève, 24 - 26 mars 2025  
Orateur : Beatrice Sala

Intervention orale soumise par  
**Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA**

Et co-signée par  
**VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education,  
Development**

**Marist International Solidarity Foundation – FMSI**  
**Office International de l'Enseignement Catholique – OIEC**

Merci Monsieur le Président,

IIMA au nom de cette coalition, se félicite de la participation constructive de la République Démocratique du Congo à son quatrième EPU. Nous reconnaissons la fragilité de la situation du pays suite à l'aggravation du conflit armé, et nous restons convaincus que la mise en œuvre des recommandations de l'EPU est encore plus impérative dans un tel contexte.

En particulier, nous saluons l'acceptation des recommandations 141.93, (141.)174 et (141.)184<sup>1</sup>, visant à garantir la sécurité des infrastructures scolaires, l'éducation gratuite et de qualité pour tous, ainsi qu'à développer des programmes éducatifs sur les droits humains pour renforcer la cohésion sociale. Nous encourageons la RDC à prioriser la mise en œuvre de ces recommandations dans les zones rurales en insistant sur la formation des enseignants, tout en garantissant l'éducation dans les zones en conflit.

---

<sup>1</sup> Recommandations n. 141.193 : Adopter un plan d'action national pour prévenir les attaques contre les écoles et les hôpitaux et l'utilisation de ces établissements à des fins militaires, et veiller au respect du caractère civil des écoles, conformément au droit international humanitaire et à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (Panama); n. 141.174: S'efforcer de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants, en particulier les filles, et améliorer la qualité de l'éducation dans toutes les régions du pays (Lituanie); n. 141.184 Développer les campagnes de sensibilisation du public et les programmes éducatifs sur les droits de l'homme, afin de promouvoir davantage la cohésion sociale et de favoriser l'avènement d'une société inclusive (Vietnam). Rapport du Groupe de travail du 30 décembre 2024. **A/HRC/58/6**.

La guerre a des effets dévastateurs sur les enfants et leurs droits, qui s'ajoutent aux violations existantes. En conformité avec la recommandation n. 141.252<sup>2</sup>, nous exhortons la RDC à intensifier ses efforts pour mettre fin au travail des enfants dans les mines.

Dans les zones de conflit, les femmes sont encore plus exposées aux risques d'abus sexuels, exploitation, mariages forcés et grossesses précoces. L'éducation reste un outil clé pour lutter contre les violences basées sur le genre. Nous regrettons que la RDC ait seulement pris note de la recommandation 141.213<sup>3</sup> concernant la création d'un cadre juridique contre la violence domestique et le viol conjugal, et nous encourageons la mise en place efficace de la recommandation 141.232<sup>4</sup>.

Merci.

---

<sup>2</sup> Recommandation n. 141.252 : 141.252 Envisager d'intensifier la lutte contre le travail des enfants dans les mines (République-Unie de Tanzanie). Rapport du Groupe de travail du 30 décembre 2024. **A/HRC/58/6**.

<sup>3</sup> Recommandation n. 141.213: Instauration d'un cadre juridique permettant de prévenir et d'éliminer la violence domestique, y compris le viol conjugal, et d'en poursuivre les auteurs (Australie). Rapport du Groupe de travail du 30 décembre 2024. **A/HRC/58/6**.

<sup>4</sup> Recommandation n. 141.232: Intensifier la lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris la violence domestique, sexuelle et liée aux conflits, ainsi que le mariage précoce et forcé, notamment en dispensant une formation aux policiers et aux procureurs (Italie). Rapport du Groupe de travail du 30 décembre 2024. **A/HRC/58/6**.